

Monde Tsigane

JOURNAL

TRIMESTRIEL N°10 - JANVIER 2004 - 3,8€ / 25 FRANCS

Editorial : Bonne année

Bonne année à tous nos amis manouches, Sintis, Gitans, Roms, Yénishes.

Bonne année à tous leurs amis Gadje, à tous les membres de l'ARTAG et autres associations de Voyageurs.

Bonne année à tous nos partenaires.

2003 a vu naître en avril le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage. On y rêvait en janvier, un de nos rêves est devenu réalité. Mais le vote en mars des dispositions de la loi Sarkozy relatives au stationnement a confirmé nos craintes de "plus de répression" alors que nous rêvions de "plus de compréhension".

Monsieur Larousse, dans son dictionnaire, nous dit que le cauchemar est un rêve pénible dont l'élément dominant est l'angoisse. La loi Sarkozy est pour nous créatrice d'angoisse tant que tous les terrains prévus par les schémas ne seront pas réalisés. Cauchemar de voir les véhicules des Voyageurs saisis ; cauchemar de les voir non pas expulsés par une décision de justice, mais chassés par les forces de police, appliquant sans état d'âme une loi qui en est dépourvue en les renvoyant ailleurs dans un perpétuel recommencement. Angoisse de penser que les terrains à réaliser ne le seront peut-être pas dans le délai de deux ans fixé par la loi de juillet 2000.

Et oui, amis, nous sommes en janvier 2004 ! Bientôt quatre ans : de quoi "cauchemarder un max !"

Alors si en 2003 nous avons souhaité partager nos rêves avec nos partenaires, les associations, les maires, le Grand Lyon, le Département, la Préfecture et les services de l'Etat, nous ne voulons pas en 2004 partager nos cauchemars. Nous souhaitons y mettre fin, mais ce n'est pas nous qui tenons la baguette qui permet d'exécuter correctement la partition. Nous n'avons que notre voix pour signaler les retards d'exécution et les fausses notes qui polluent l'harmonie de l'ensemble.

Nous avons aussi nos mains pour applaudir les réalisations concertées. Souhaitons qu'en 2004 nos mains ne cessent de battre, alors le cauchemar deviendra enfin un beau rêve que vous aurez, que nous aurons ensemble transformé en réalité.

L'ARTAG ■

Bonne Année quand même !

Stille Nacht

Ce poème est la traduction en Rromani de "Douce Nuit".

Ce texte nous a été transmis par Marcel Courthiade, que nous remercions.

Gulórri rät, Devlesqi rät
Sa mišto-j, i čerhaj
Štrefäl p-o čhavorro kaj sovel
Manušallun, ov hi o Devel !

Amare bezexa lel
Sarkolesqo 'gi thovel.

Dikli so čorru-j, dikl so cimo-j
Avral šil, hi pahoj
A ov bešel p-o plus and o lov
Maškar-i xerni ta o guruv.

E bidašar na lažal
Ov so kerdä o sundal.

Communiqué du collectif National des Gens du Voyage

— créé le 24 septembre 2002 —

Dix ans après la signature théorique des premiers schémas départementaux, le collectif du 24 septembre des Gens du Voyage réuni le 15 décembre 2003 fait l'amer constat de la dégradation de la situation des Gens du Voyage en France.

La loi pour la sécurité intérieure n'a pas eu l'effet bénéfique annoncé par le gouvernement sur l'application des schémas départementaux. Bien au contraire, elle renforce l'insécurité des Gens du Voyage. Citoyens de plein droit, ils constatent avec les différentes associations qui les regroupent ou les accompagnent que le comportement des pouvoirs publics se durcit de jour en jour par des expulsions à répétition, des contrôles policiers intempestifs, du harcèlement et a destruction d'habitations.

Le collectif dénonce cette politique discriminante qui s'intensifie sous des formes diverses sur l'ensemble du pays :

► Des Voyageurs, victimes des inondations dans le sud de la France quittent l'aire d'accueil où ils séjournent pour occuper provisoirement et par nécessité des lieux plus sûrs. Ils en sont expulsés.

► L'espace public ou privé non autorisé est sous la menace constante des sanctions prévues par la loi pour la sécurité intérieure (fortes amendes, saisie des véhicules) sans que des solutions immédiates ne soient proposées.

► L'espace privé, loué ou acheté, sur lequel certaines familles se réfugient, ne fait l'objet d'aucune attention : refus du stationnement de plus de trois mois des caravanes et refus de branchements provisoires d'eau et d'électricité.

► Des familles sont assignées à séjourner sur des lieux insalubres et dangereux.

► Un projet de taxe sur les caravanes "tenant lieu d'habitation principal" est à l'étude pour 2005 avant même que leurs habitants ne sachent où les poser.

Cette attitude des autorités et des forces de police qui pourchassent de communes en communes les Gens du Voyage, est en contradiction avec l'affirmation des droits que proclame la loi du 5 juillet 2000 : ceux de circuler, de s'arrêter et d'habiter. Elle entrave la scolarité des enfants, les activités économiques et l'accès aux soins. La trêve hivernale ne s'applique pas pour les Gens du Voyage.

Les situations d'insécurité et de précarité se multiplient sur le fondement d'une loi pour la sécurité intérieure qui pousse les Voyageurs à bout sans que personne n'en mesure les risques.

Dans l'attente de la réalisation des aires d'accueil et des lieux d'habitat nécessaires, le collectif exige l'ouverture de négociations entre les élus et les Gens du Voyage pour la création en urgence de lieux de séjour provisoire destinés à l'ensemble des groupes familiaux concernés en dehors de toutes références à des appartenances communautaires, ethniques ou religieuses. ■

Le Collectif 24 septembre

Les dessins de Noël qui illustrent ce journal ont été réalisés par les enfants du Voyage habitant sur le terrain de St Priest, avec l'aide précieuse de Marie-Jo Jamond, stagiaire à l'ARTAG.

Dans ce numéro

P2 Chronique juridique :
La carte d'identité, outil pratique et symbole d'appartenance ?

Information pratique :
comment obtenir une carte d'identité ?

Brèves de terrains

Actualités :

A propos de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

P3 Témoignages

Maintenant on peut dire : "je rentre à la maison..."

P4 Zoom sur ...

Quelle citoyenneté des Voyageurs ? (suite)
Pour une citoyenneté revalorisée
Lettre de Dany Peto Manso

P6 L'association ARTAG

Colloque en mémoire de François de Vaux de Foletier
Accueil d'une délégation Hongroise
Participation au salon Uniterre
Loi Besson, mode d'emploi
Pour en savoir plus

P6 Diffusion culturelle

A se procurer
Faire connaître le livre des Marais

P8 Et encore

Quand Voyageurs et élus locaux...
Les dangers de la médiatisation
Retour des Roms en Roumanie : plus grosse est la duperie...

La carte d'identité, outil pratique et symbole d'appartenance ?

La carte d'identité n'est pas un document obligatoire du point de vue du droit français mais elle certifie l'identité et la nationalité de son détenteur.

Elle facilite l'exercice de la citoyenneté, les démarches administratives, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle.

De plus, c'est un document qui n'est délivré qu'au citoyen français ; Par ce fait elle symbolise la citoyenneté qui reconnaît à l'individu des devoirs et des droits ainsi que la qualité de membre d'un Etat.

La question de l'identité semble très proche de celle de la citoyenneté ; Dans des expressions courantes telles qu'être citoyen français ou encore citoyen du monde, il est fait allusion à cette place au sein d'un groupe qui confère à l'individu des droits et des devoirs individuels et collectifs.

La carte d'identité, symbole de cette reconnaissance, permettra à l'individu de prendre conscience de ces responsabilités et d'exercer ces droits.

Il peut paraître incroyable que l'on ait pu un jour créer des papiers d'identité spécifique pour les Voyageurs (carnet ou livret de circulation) ; Le prétexte invoqué étant le voyage qui rendait impossible la preuve du domicile.

Pourtant un certain nombre de personnes du Voyage se sédentarisent ou sont déjà sédentaires depuis bien longtemps et ont donc une adresse.

Dès lors il est bien surprenant que certains d'entre eux rencontrent encore des difficultés pour obtenir une carte d'identité.

A titre d'exemple, voici deux situations rencontrées par l'ARTAG qui illustrent ces difficultés :

La première concerne une famille de cinq personnes qui réside sur un terrain privé. Cette famille bénéficie d'un raccordement à l'eau, à l'électricité, au gaz et au téléphone, elle dispose d'une boîte aux lettres ou elle reçoit les factures et tous les courriers administratifs (Caf, sécurité sociale, impôt, école...). De plus ces personnes possèdent

un certificat d'hébergement signé par le propriétaire du terrain sur lequel sont stationnées leurs caravanes.

Lorsqu'ils demandent une carte d'identité à la mairie de leur commune, on leur répond que ce n'est pas possible... et la mairie refuse de transmettre le dossier à la Préfecture.

L'autre concerne 25 adultes et 35 enfants qui résident sur un terrain communal depuis plus de cinq ans. La municipalité leur fournit gracieusement des WC de chantier, l'eau et l'électricité par des branchements rudimentaires.

Ils ont une adresse, des boîtes aux lettres et reçoivent eux aussi tous leurs courriers (pas de factures de fluides puisqu'ils n'en payent pas) sur ce terrain.

La municipalité propose enfin un aménagement du terrain qui a débuté en novembre 2003 et qui aboutira à ce que chaque famille loue une parcelle.

En attendant, plusieurs d'entre eux ont demandé des cartes d'identité ; on leur a répondu qu'ils ne pouvaient pas en avoir car ils n'avaient pas d'attestation de domicile.

Le terrain étant municipal, seule la mairie peut délivrer ce certificat et elle ne peut le faire parce qu'ils ne sont ni locataires, ni propriétaires.

Toutes ces personnes qui ne partent que pour les vacances continuent à faire tamponner leur carnet de circulation tous les trois mois à la gendarmerie et ne peuvent attester autrement leur identité et nationalité.

Ces deux histoires ne peuvent que nous interroger sur une citoyenneté qui serait une qualité laissée à l'appréciation des maires des communes, et sur une société qui crée des citoyens de seconde zone en leur compliquant l'accès au premier symbole d'appartenance à une nation. On entend souvent dire que les Voyageurs ne veulent pas s'intégrer à la société, qu'ils ne se reconnaissent pas dans la société française mais comment peuvent-ils développer un sentiment d'appartenance alors que pour obtenir une simple carte d'identité ils doivent se battre contre des préjugés et franchir des obstacles administratifs plus complexes que pour n'importe quel autre citoyen français ?

Lydia PIALAT ■

Information pratique : Comment obtenir une carte d'identité ?

L'article 2 du décret n° 99-973 du 25 novembre 1999 stipule :

"La carte nationale d'identité est délivrée sans condition d'âge par les préfets et sous-préfets à tout Français qui en fait la demande dans l'arrondissement dans lequel il est domicilié ou à sa résidence ou, le cas échéant, dans lequel se trouve sa commune de rattachement. Elle est renouvelée dans les mêmes conditions ... ;"

"La preuve du domicile ou de la résidence est établie par tous moyens ..."

Pour obtenir une carte d'identité il faut donc se rendre à la mairie du lieu de résidence avec un dossier en demandant qu'il soit transmis à l'autorité préfectorale.

Ce dossier doit comporter :

- Deux photographies d'identité
- Un acte de naissance ou le livret de famille
- Une autorisation parentale pour les enfants mineurs
- Une preuve de domicile (titres de propriétés, contrat de location, quittances de loyer, factures, attestations de paiements pour des prestations sociales ou maladie, avis d'impositions...)
- Les personnes auxquelles la loi fixe une commune de rattachement doivent présenter un livret spécial de circulation, un carnet de circulation ou un livret de circulation en cours de validité.

Les Grands Voyageurs doivent faire la demande à la commune de leur commune de rattachement.

L.P. ■



— Brèves de terrains —

Brignais : Les difficultés autour du terrain sédentaire réapparaissent. Une entreprise a acheté les terrains privés pour ses activités ; elle a aussi besoin d'acheter la partie communale du terrain sur lequel sont installés des Voyageurs. Une procédure d'expulsion a abouti favorablement pour le propriétaire. Il faut donc d'urgence travailler sur un nouvel habitat pour les familles présentes depuis de nombreuses années. Une première réunion à la Préfecture a eu lieu. Aujourd'hui nous sommes en attente d'un protocole entre la collectivité locale et l'entreprise ; il sera le socle sur lequel se construira l'habitat de ces familles. Cette histoire qui ressemble à une saga ne doit pas devenir une tragédie.

Communauté de Communes de l'Est Lyonnais : L'aménagement du terrain est en cours. Les familles ont déménagé sur le lieu de stationnement temporaire.

L'Arbresle : La commune propose de réaménager sommairement le terrain provisoire en attendant le nouveau projet prévu au Schéma Départemental.

Bron : rentre dans le groupe de communes qui s'engagent concrètement dans le pro-

cessus du Schéma Départemental. Une proposition de terrain qui ne recueille pas l'unanimité a été faite ; Espérons qu'une solution satisfaisante pour tous sera rapidement trouvée afin de ne pas pénaliser les Voyageurs.

Saint Fons : a fait valoir son droit de retrait de ses obligations vis-à-vis du Schéma Départemental conformément à la loi Borloo. Cette décision d'aubaine pour la commune renforce le problème sur ce secteur : Seul Feyzin devra faire face à la demande forte d'habitat et de stationnement. Si la loi Borloo permet le retrait de certaines communes, elle ne dit rien sur la manière dont les places sont redistribuées géographiquement et nominativement. Les places manquantes seront-elles distribuées aux communes qui restent inscrites au Schéma ? Ou fera-t-on appel aux autres communes de plus de 5000 habitants non concernées jusqu'alors par le schéma ?

Au premier janvier 2004, il restera 481 jours aux communes pour remplir leurs obligations.

Xavier POUSETT ■

Réaction ... A propos de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

L'été dernier, dans les prémices de ce qui allait devenir l'article 53 de la loi de sécurité intérieure, le sénateur Dominique Leclerc déclarait à l'occasion de la séance du 31 juillet 2002 au Sénat, que les Gens du Voyage étaient "le fléau de demain".

Ces propos, pour le moins infamants, allaient s'enrichir quelques jours plus tard des déclarations diffamatoires du Préfet du Vaucluse, Paul Girod de Langlade, affirmant à la presse que les Gens du Voyage vivaient de "vols et de rapines".

Ce dernier a d'ailleurs récemment été mis en examen pour cette raison alors que nous avions demandé, dès octobre 2002, lors de notre rencontre avec M. Sarkozy, place Beauvau, qu'il soit destitué de ses fonctions. Un an après, jour pour jour, c'est du côté du Ministre délégué à la Ville, Jean-Louis Borloo, qu'est asséné un nouveau coup à l'encontre de nos communautés.

Par une incohérente disposition législative, l'article 15 de la loi sur la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 prévoit que, "les communes de moins de 20 000 habitants et dont la moitié de la population habite dans une zone urbaine sensible (ZUS) seront exemptées à leur demande de la création d'aire d'accueil pour les Gens du Voyage" tel que le prévoit pourtant la loi du 5 juillet 2000.

Elle arrive alors que nous avons été rassurés par les propos de M. de Robien, Ministre du Logement, à l'occasion de notre réunion courant juin 2003 à Paris sur l'Habitat. Aujourd'hui, la cruelle absence d'appréhension dans le cadre de la politique de la ville de la problématique tsigane et voyageuse est rattrapée, mais arrive à complet contresens.

Son absence n'a jamais permis de contractualiser dans les différents plans, liant Etat et collectivités locales, la création d'aires d'accueil. Les législations d'exception, de la loi du 31 mai

1990 à la loi du 5 juillet 2000, lois Besson, prennent toutes leurs significations dans leurs inapplications.

Face à ce constat d'échec, le pouvoir de substitution du Préfet face aux municipalités défaillantes semble bien utopique et dérisoire devant le poids local des édiles parlementaires. L'argumentaire de Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la Ville, est pour le moins fallacieux.

Affirmer qu'"exonérer les villes les plus fragilisées de cette charge complémentaire paraît absolument indispensable" laisse à penser et sous-entend que l'installation de quelques caravanes dans de telles communes contribuerait à les plonger définitivement dans le chaos.

Nous refusons de faire les frais d'une urbanisation mal maîtrisée que subissent aujourd'hui largement les familles issues de l'immigration vivant effectivement dans des logements sordides. Nous réclamons notre place dans la Cité au même titre que tous les autres citoyens, quel que soit leur niveau social et leurs origines. C'est l'essence même de la mixité urbaine et de la politique de la ville.

Français depuis cinq siècles, nous considérons donc qu'il est impossible de nous interdire quelque partie du territoire national qui soit, a fortiori dans les communes urbaines initialement soumises à l'obligation de notre accueil. Nous dénonçons l'aspect psychologique désastreux que revêt cette loi dans l'acceptation déjà si polémique de notre existence sur le sol français.

A une époque où fleurissent les associations de quartiers qui, sous couvert de protection de l'environnement ou de la préservation du cadre de vie, luttent contre toute implantation d'aires d'accueil dans les communes. Le concept des terrains au fond des bois, près de la décharge ou directement dessus refait largement surface de nos jours et repousse d'autant plus loin notre intégration et celle de nos enfants.

La brèche ouverte par ce nouveau projet de loi spécifique est inqualifiable et va, de nouveau, retentir négativement dans l'imaginaire collectif déjà hostile à notre sujet. L'article 15 de la loi du 1er août 2003 sur la ville et la rénovation urbaine va banaliser et instaurer un système pernicieux visant à notre interdiction territoriale, celle d'habiter dans plusieurs villes de France. Il s'oppose donc au principe d'aller et de venir pourtant garanti par la déclaration des Droits de l'Homme, préambule de la Constitution française.

Nous assistons à la légalisation, une remise au goût du jour, de la notion de persona non grata, qui ne s'applique pourtant plus qu'aux délinquants de droit commun. Nous voyons déjà, çà et là, les dérogations fuser et s'établir sous des motifs plus aléatoires les uns que les autres. Nous subissons une nouvelle fois le franchissement d'une étape législative parlementaire visant et contribuant à notre discrimination au sein de la République.

Nous clamons haut et fort notre sentiment d'être une nouvelle fois au centre de politiques incohérentes à caractère raciste. Nous estimons jouer une nouvelle fois les boucs émissaires de politiques liberticides dans le total irrespect de l'être humain dans sa diversité. Déjà stigmatisés comme des délinquants passibles de peine de prison pour la simple raison de s'être installé sur des terrains non prévus à cet effet, nous sommes le seul public visé par la loi de sécurité intérieure dont le caractère ethnique est affirmé mais caché derrière le pratique terme administratif "gens du voyage".

Essentiellement d'origine tsigane, nos communautés ont déjà fait dans l'histoire très récente de notre Pays l'objet de traitements très largement méconnus. Nous avons été enfermés dès avril 1940 dans des camps d'autorité française institués sous le régime de Vichy, et libérés en mars 1946 soit bien longtemps après la fin de la guerre. On nous reproche systématiquement de parler de cette absence de reconnaissance historique, comme un argument visant à nous accorder, supposées victimes, plus de clémence. Elle est pourtant présente dans notre mémoire collective et nous craignons qu'elle ne prenne de nouvelles tournures avec cette nouvelle loi dont l'opinion publique ne mesure pas l'ampleur sociale sur les quelques 500 000 membres de nos communautés, soit deux fois la population corse.

Le Conseil d'Administration de REGARDS ■



Je m'appelle Françoise KOHLER, je vis sur un terrain familial au Bois d'Oingt.
Si les Voyageurs veulent un terrain, il faut qu'ils essayent de se battre, comme nous on s'est battus pour avoir le nôtre. Il ne faut pas avoir peur de parler, car ce sont des gens comme nous, mais ils ne vivent pas pareil que nous. C'est pour cela qu'il faut bouger, car ce n'est pas en baissant les bras que les terrains viendront. Battez-vous les Voyageurs ! C'est en vous battant que vous obtiendrez quelque chose !



Françoise Kohler, 16 ans (avec le soutien de Joseph, son père)

Il faut que Sarkozy laisse les Voyageurs vivre en paix. Il faut laisser les gens vivre comme ils veulent. S'ils veulent vivre en caravane ou en maison, chacun fait son choix. A cause de Sarkozy, j'ai peur pour plus tard, quand je serai grande. Il faut que Sarkozy démissionne ! C'est peut-être Sarkozy qui est dangereux pour nous, les Voyageurs...

Maintenant on peut dire : "Je rentre à la maison..."

En Avril 2002, douze ménages se sont installés dans les maisons en "habitat adapté" créées par la Mairie de Mions à destination de ces familles issues de la communauté des Gens du Voyage. Sarah, Mandy et Meguy témoignent de leur expérience.



Depuis qu'ils habitent dans les petites maisons, les parents dorment dans la salle commune et les enfants dans la caravane. Ils ont changé de caravane, car ils ont besoin d'une caravane moins grande à présent. Comme les caravanes sont aménagées, et qu'ils n'avaient rien, ils ont acheté les meubles un peu à l'avance et par crédit.

Meguy et Mandy imaginaient une chambre pour les enfants et une chambre pour les parents. "Mais c'est déjà bien, comparé à ce qu'on avait avant".

Elles auraient bien aimé qu'il y ait un terrain de jeu, avec une balançoire. Ils se seraient cotisés pour tous les enfants, pour que ce soit pour tout le monde. Les filles jouent dans le jardin, sans jeu d'enfant car tout le monde viendrait.

"On est bien quand même ici, car il y a la douche, les WC, le coin cuisine, l'eau chaude, le jardin, la machine à laver, la chaleur et on est au sec. Avant il n'y avait pas d'eau, tout gelait. Avant les compteurs courants sautaient tout le temps, on restait toute une nuit sans courant. Les fils de courant dans l'eau, c'étaient dangereux. Le soir pour aller aux WC, il n'y avait pas de lumière. Avant on lavait le linge à la laverie.

On est mieux au large : il y a plus de liberté et plus de place pour jouer dehors. Avant il y avait trop de véhicules. C'était dangereux car ils étaient trop près de la route. Avant il y avait plus de choses dangereuses. A part le train ici, mais on le voit. Dans les caravanes c'est plus dangereux qu'ici. Dans la maison, s'il y a un accident c'est de notre faute."

Les copines, la maîtresse d'école et des gens du quartier sont venus les voir, car ils sont bien maintenant et les gens sont contents pour eux. Les copines viennent plus facilement les voir maintenant. Elles disent : "tu as une maison et une caravane ?". Elles leur répondent : "une maison pour vivre dedans et une caravane pour vivre dehors". Elles disent maintenant à leurs copines : "je rentre à la maison. Avant elles ne pouvaient pas le dire, car elles n'en avaient pas, c'était la caravane."

Elles souhaitent pouvoir partir un peu l'été : "Ça fait quelque chose quand même car c'est notre vie. Quand beaucoup de caravanes se suivent, ça fait quelque chose, il y a une certaine solidarité. On fait connaissance d'autres voyageurs. Une maison sans caravane ça n'aurait pas pu, ça montre qu'on est toujours voyageurs. En disant j'entre à la maison, ça passe mieux. Sinon on aurait loué une caravane pour pouvoir partir. On ne pourrait pas rester dans un HLM. C'est la liberté, si tu veux t'en aller, tu peux. On est des sédentaires mais on garde la caravane, c'est encore mieux que d'avoir une petite maison."

Les aspects négatifs :

"La construction des maisons ne convient pas. Il y a beaucoup de choses qui ne sont pas solides. S'il y a d'autres

drait une séparation pour la douche dans la salle de bain. Il faut que les murs soient lavables."

Quand ils se sont installés, ils n'ont rien vu, c'est après qu'ils ont vu les défauts. Ils ont eu un problème d'inondation, car les canalisations étaient bouchées. Il y avait une mauvaise évacuation des eaux.

Les aspects positifs :

"On prend le temps de faire la cuisine, on prend le temps de manger car dans la caravane on ne peut pas : c'est la chambre et la cuisine. Maintenant on peut manger à table et inviter. Quand on voyait arriver l'hiver on était désespéré car on ne pouvait plus manger ensemble et on avait froid. Il n'y avait pas de chasse d'eau, on devait aller ailleurs ou dans la nature. On se sent un peu plus comme les autres. Le plus important c'est la salle de bain et les WC. Pour le bébé, il y a une chaise haute et un trotteur. On se sent plus en sécurité par rapport aux voitures et aux camions. Les médecins, les pompiers et les infirmières viennent aussi bien ici que sur l'ancien terrain."

Avant le bébé quittait le berceau pour directement passer dans un grand lit à l'âge de 6 mois, car le lit de bébé n'entrait pas dans la caravane. Sarah, la mère, dormait avec le bébé pour qu'il ne tombe pas du lit. Maintenant elle dort mieux car le bébé peut dormir dans son lit.

"S'il y avait d'autres personnes que des voyageurs, ça n'aurait pas été car ce n'est pas la même mentalité. Si on avait fait quelque chose de mal on nous crierait dessus. On veut être en famille, les autres voyageurs pensent comme nous, on préfère être en famille. Si quelque chose ne va pas on peut se le dire, il n'y a pas de gros risques."

La situation géographique leur convient, ils ont gardé leurs habitudes. Ils ne reviennent pas trop dans le quartier du hameau. Les gens viennent boire le café, ils s'invitent.

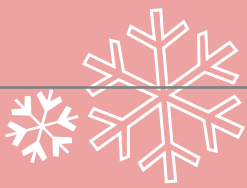
L'été les enfants vont au centre aéré.

"Il faut dire aux autres voyageurs qu'on est bien, qu'on est au sec, qu'on est au large, avec une salle de bain, un wc et surtout l'intérieur de peint. Ça change beaucoup de choses pour nous de vivre ici. On se sent comme les autres, on peut dire qu'on a une maison. Et on est toujours des voyageurs, on est fier d'être voyageurs. Mettre des gadje en camping ça serait trop petit. Pour nous c'est une grande maison... quand on a toujours habité dans un camping."

Meguy pourrait quitter la maison pour revenir dans un camping, mais pas Mandy. Mandy irait dans un nouveau FUN (marque de caravane) : "C'est ma vie, c'est mon rêve d'avoir un FUN".

Sarah et ses deux filles, Mandy et Meguy
Propos recueillis par Isabelle JANNAUD ■





La citoyenneté est un critère à la mode dans les discours et la pratique des accompagnateurs, des agents d'insertion ou des travailleurs sociaux dont nous-mêmes ARTAG faisons partie.

Parmi les différentes connotations que peut prendre la notion de citoyenneté, elle se matérialise dans le champ de l'insertion, par un parcours méritocratique appelé parcours d'insertion au cours duquel la personne doit donner des preuves de sa capacité à être citoyen.

Comme si d'une manière générale, le fait d'être confronté à des problèmes personnels, professionnels ou matériels obérait en partie votre état de citoyen. Pourtant les Voyageurs nous montrent qu'être exclu ou reclus du droit commun n'empêche en rien d'être citoyen et d'agir en tant que tel. Tel est l'exemple qu'ils nous donnent dans la vie quotidienne de notre association ou bien encore lorsqu'il s'agit de participer à l'écriture du règlement intérieur d'une aire d'accueil.

Les Gadje élus ou responsables des affaires publiques ne sont pas les moins étonnés.

Etre citoyen est difficile pour les Gens

du Voyage car il faut s'accaparer les modes de participation à la vie sociale des Gadje. Mais les réunions, les rapports et autres dossiers sont des outils qu'ils maîtrisent mal. Outre cet aspect technique, deux notions séparent les Voyageurs des Gadje :

► la notion de représentativité : La légitimité de la représentation par autrui n'a pas cours chez le Voyageur ? Pour le Gadjo, cela rend le dialogue plus difficile, plus long donc apparemment moins efficace

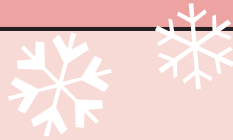
► la notion de crédibilité ; L'espace temps du voyageur est différent de celui du Gadjo, il n'est pas balisé par les mêmes repères. Trop souvent le Gadjo met en doute la fiabilité du

Voyageur car il n'a pas pris méthodologiquement en compte cette différence d'échelle de temps.

Ceci ne veut pas dire que le Voyageur n'a pas lui-même un bout de chemin à faire pour faire en sorte que son fonctionnement soit suffisamment compatible avec le Gadjo afin de rendre possibles une négociation, un échange. Et cela passe prioritairement par l'affirmation de sa citoyenneté dans tous les domaines de sa vie quotidienne.

Alors, pour le Voyageur, être citoyen, c'est tenir sa place dans le concert social non pas pour être comme les autres mais avec les autres.

X.P. ■



— Lettre de Dany Peto

Mesdames et Messieurs,

Pour écrire ces lignes, j'ai largement puisé dans les travaux d'auteurs* qui ont eu le courage d'aborder le sujet récurrent des Tsiganes et de leur génocide. Je les remercie et je regrette qu'ils n'aient pas davantage été suivis par d'autres auteurs de tous les horizons pour faire éclater l'injustice dont le peuple tsigane est toujours la cible de nos jours.

Le 14 juin 1940, les Allemands entrent dans Paris. Le 17 juin, un nouveau gouvernement est formé et le Maréchal Pétain est appelé aux commandes de l'État. Les rues de Paris changent de couleur sur fond de vert de gris. Désormais Vichy va au devant des exigences d'Hitler et la France va vivre alors les années de souffrance que l'on connaît. Parmi les injustices commises, et le mot est faible, il y a le sort réservé aux Juifs et aux Tsiganes. L'histoire se souvient du sort réservé aux Juifs et c'est justice mais on ne se souvient pas, ou on ne veut pas se souvenir, du sort qui fut réservé aux Tsiganes et aux Gens du Voyage.

Faisons un peu d'histoire et évoquons seulement la loi scélérate de 1912. La stigmatisation des Gens du Voyage qui les affublait d'un carnet anthropométrique sur lequel figurait une famille jusqu'aux enfants de 5 ans est la base qui sert de réflexion à tout ce qui suivra. Aucune évolution d'esprit mais seulement modernisation de traitement selon le goût du jour.

Cette population montrée du doigt comme population à risque est toute trouvée, ainsi que les Juifs pour diverses raisons, pour servir d'exutoire.

Des esclaves de l'ère moderne. Les Tsiganes personnaliseront le mal et refléteront successivement une politique appliquée pour se faire bien voir, une politique qui reflètera l'acceptation de la défaite sans condition qui mènera aux pratiques les plus abjectes de Français à l'encontre de Français, qu'ils soient Tsiganes ou Juifs. L'holocauste qui aurait dû voir se développer une solidarité à toute épreuve voit, au fil des ans, se creuser un fossé, le trou de l'oubli creusé par les politiques différentes à l'encontre des

Tsiganes et des Gens du Voyage. La loi de 1912 montre le chemin et déchaîne les passions à travers des "pogroms de destructions" de verdines (ou vardine : vieille roulotte) jamais évoquées, à ma connaissance, en France. Toujours ancrée dans les esprits, consciemment ou non elle pointera, elle stigmatisera la politique de nombreux décideurs à notre époque, nous repoussant toujours plus loin dans la marginalité.

Il faut croire que la liberté n'a pas le même sens pour tout le monde et parmi toutes les études qui sont faites, aucune n'effleure la souffrance qui peut être la nôtre.

On ne s'intéresse positivement à la "tsiganologie" qu'à travers le folklore qui n'apporte rien aux maux d'aujourd'hui, qui sont les mêmes qu'hier. Nous ne sommes pour beaucoup qu'une supputation sociologique, accusés comme autrefois, ne vivant que de larcins, séquestrations, vols d'enfants, grand banditisme, d'espions... qui ne sont que les fruits d'imagination paranoïaque répétée, mais qui rapporte gros à ceux qui possèdent le talent et l'impudence d'entretenir cette idéologie qui nous mènera dans les camps de concentration, d'extermination. On peut dire que la France d'alors était en avance sur le Reich dans le traitement non final du problème tsigane. De nos jours, "solution finale" signifie "solution finale pour les Juifs", pas pour les Tsiganes. On le connaît ce racisme vieux de cinq siècles, un homme de lettres précisera, je cite, "leur disparition totale n'aurait affecté personne".

Aujourd'hui

Les Tsiganes et les Gens du Voyage sont toujours aussi méconnus du grand public. Le plus souvent les médias font passer une image plutôt négative. On ne retient donc que le mauvais côté des choses qui l'emporte sur une réalité toute autre. Ils ont une culture comme toutes les minorités culturelles mais elle est niée. Les signes cognitifs paradoxalement sont reconnus : homme portant chapeau, femmes aux longues robes, guitare et flamenco... etc... folklore encore et toujours. Ils sont Gens du

Voyage d'aujourd'hui et peu de monde pense qu'ils sont aussi des personnes souhaitant pérenniser leurs travaux traditionnels, exerçant aussi les métiers les plus divers : maçons, charpentiers, mécaniciens...etc... Ils se sentent des citoyens à part entière, mais une vraie citoyenneté leur est refusée. Après l'échec de l'assimilation vient l'échec de l'inclusion, puis retour à l'exclusion, au rejet sans condition. Le "traitement" des gens du Voyage échoue. Le Tsigane est comme le roseau de la fable, il plie mais ne rompt pas. Il s'adapte aux différents changements, car en réalité, il est parfaitement intégré ; intégré mais toujours aussi différent. Sa façon de vivre en caravane, idéalisée par des milliers de vacanciers, en fait injustement des errants diabolisés par ceux y compris qui vivent leur vie un mois dans l'année. Pour le néophyte, c'est complexe et on peut comprendre certaines de ses erreurs ; ce qui est moins évident, c'est pour les décideurs pour lesquels la chasse aux "Gitans" est devenue une nourriture vitale, spirituelle.

D'invention en invention, d'élaboration de textes en élaboration de textes, nous sommes devenus des non droits dont la présence seule constitue un délit. Délit d'exister. Comme au XV^{ème} siècle, et les suivants. Le sujet dont nous sommes les victimes est sans limite. Tous les gens concernés ont attendu, parfois même avec anxiété, l'issue des débats parlementaires concernant la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage. Je rappelle que cette loi liberticide pour l'itinérance oblige à l'élaboration d'un schéma départemental d'implantation d'aires de stationnement. J'insiste sur le fait que toutes les communes de plus de 5000 habitants sont obligatoirement concernées entre autres.

Or

Cette loi, impérative, ne suffisant pas à la grande majorité des élus, l'article 19 devenu 53 de la LOPSI vient la renforcer et compléter une "chronologie appliquée" qui prolongera un processus menant à l'éradication. Il faut reconnaître que la loi 2002-1094 du 29 août

2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure l'avait "annoncé". Je cite : "Par ailleurs, le gouvernement se fixe pour objectif de mieux réprimer des comportements qui affectent particulièrement la vie quotidienne de nos concitoyens...etc..." C'est édifiant !

Ce n'est sans doute pas suffisant, en tout cas pas évident pour tous les élus municipaux. On peut être pour, on peut être contre, mais être de mauvaise foi dans ce dossier récurrent des Gens du Voyage relève de l'irresponsabilité. Encore une citation : Jean Marie Bretilon, au nom de l'UMP : "Organiser la sédentarisation, je suis d'accord, mais ce n'est pas le problème des Maires". Citation relevée dans le "Val de Marne- Conseil Général-Mercredi 26 mars". Bonjour la lutte contre les exclusions ; c'est pour qui le milliard d'euros prévu à cet effet ? Et pourquoi ?

Bientôt on ne comptera plus les demandes de recours gracieux auprès des préfetures pour être relevé de l'obligation d'élaborer une aire de stationnement imposée par les schémas départementaux, sans compter les dits schémas signés dans les délais imposés ne comportant pas les lieux d'implantation des aires, et les refus catégoriques de certains élus. (Ex. : Fontainebleau, la république 23 décembre 2002). Belle bataille en perspective, les états d'esprits vont se dévoiler. Un siècle n'aura pas suffi à faire évoluer positivement les esprits des différentes politiques à notre égard.

Le rejet, la suspicion, la fatuité auront jalonné la route qui aura débouché sur un langage nouveau de la part de certains élus qui voient la solution de leurs problèmes par l'éradication de notre population. Un mot nouveau qui traduit un état d'esprit ancré dans les tréfonds de nazillons en quête d'électeurs.

De par les différents textes le "voyage" devient impossible et ce que la Constitution ne permet pas, certains hommes politiques le décident par l'abstraction et la généralisation, nient tout ce que peut représenter le sujet traité et ses conséquences, écorchent la Constitution en se targuant d'humanisme. Dérision ;

— Pour une citoyenneté revalorisée —

À l'aube de la République, quand le volcanisme révolutionnaire n'était pas encore éteint, nos pères ont forgé les mots – et le discours – de la mystique républicaine (cette expression chère à Charles Péguy souligne le fait que la République est plus qu'un choix d'organisation sociale, elle relève d'un esprit et de valeurs). Le risque d'un retour à l'Ancien Régime leur paraissait si fort, si séduisant encore dans le pays qu'il leur a fallu créer les mots et les discours de la République. Parmi ces mots, il en est un qui eut un certain succès : "citoyen". Il paraissait tellement beau, ancien et nouveau tout à la fois qu'on l'utilisa à tour de bras. Et l'on se donna du "citoyen". On en donna même aux vaincus du moment comme pour leur montrer la générosité dont, en tant que vainqueur, on était capable, pour les persuader de la vanité de toute résistan-

ce au nouvel ordre, pour piquer leur amour-propre et souligner que c'en était fini de l'assujettissement.

Ce tableau enjolive et simplifie peut-être un peu les choses. L'historien d'aujourd'hui nuancerait sans doute cette vision idéale. Il faut cependant retenir ce fait : en fondant la République, nos ancêtres se sont nommés citoyens, ils se sont donné les uns les autres ce titre de "noblesse républicaine" – excusez la contradiction dans l'expression – ils se sont reconnus héritiers d'une seule et même famille, celle de la République.

Même si elle paraît vieillie – car le temps et les désillusions ont refroidi les convictions – même si les faits historiques l'ont souvent blessée, défigurée voire déshonorée, c'est à la profondeur de cette mystique républicaine qu'il faut aujourd'hui penser la question de la citoyenneté.

C'est un héritage, non une catégorie sociologique. Notre génération n'en est pas l'auteur, elle a des comptes à rendre sur l'usage qu'elle en fait.

Or, justement, le beau nom de citoyen a quasiment disparu du vocabulaire. Congédié avec la mystique républicaine qui a elle-même dégénéré en littérature juridique et administrative sans saveur, il est ressorti de l'oubli sous sa forme voisine de "citoyenneté".

A part un peu de longueur, il n'a rien gagné – et nous non plus – à ce déguisement. C'est qu'il ne désigne plus personne. Plus grave encore, "citoyenneté" est le terme grâce auquel on a confisqué non seulement la qualité mais le nom de "citoyen" à tous ceux que le seul fait de vivre ici et maintenant met pourtant de ce fait sous la protection de la République. Ce tour de passe-passe, prestidigitacion de langage, a changé notre or en

monnaie de singe. Les artisans conscients ou non de cette dévalorisation sont les complices de toutes les formes d'exclusion que génère notre société. A travers le discours politique, la prose administrative, et même le travail social, l'idée s'installe avec la force des évidences que la "citoyenneté" ça se mérite, qu'on en serait digne ou non, qu'il y aurait des degrés de citoyenneté.

Que cela se gagne par la confession répétée des valeurs du credo ambiant (bon travailleur obéissant, bon chômeur résigné mais actif, bon consommateur épargnant, bon Voyageur qui accepte docilement d'aller toujours ailleurs...) que cela s'acquiert tout petit, dès l'école à laquelle on commande des cours et des brevets de citoyenneté (et qui n'en peut mais) et que cela enfin peut faire l'objet d'une inlassable action sociale pour faire gravir à nouveau les échelons de la citoyenneté aux éclopés de la vie économique et sociale – travail sans fin pour ceux qui sont de fait privés de la dignité de citoyen et pour les travailleurs sociaux. On en est bientôt à établir des brevets de citoyenneté attribués au mérite.

Remettons les choses à l'endroit pour chasser les vapeurs de cette nouvelle et insidieuse théorie.

La République donne à chacun de ceux qui vivent sous son aile non seulement la qualité mais le nom de citoyen ; chacun peut s'en prévaloir et se doit de reconnaître et d'en nommer les autres.

La citoyenneté est l'ensemble des actes par lesquels s'exprime le citoyen dans le champ politique, économique et social. Elle est l'exercice de la qualité de citoyen.

Le défi auquel pour sa part est confronté le travail social consiste donc à promouvoir la faculté de tous – en particulier ceux à qui les conditions de vies sont rudes – à exercer la citoyenneté. L'égalité de tous les citoyens fonde cette exigence (cf. loi de lutte contre les exclusions (juillet 98) art.1)

Et que serait, pour finir et pour y revenir, l'héritage républicain, l'héritage de la mystique républicaine qui doit inspirer l'action politique économique et sociale d'aujourd'hui, que serait la démocratie si au crible d'une citoyenneté concédée à ceux qu'on estime méritants, certains pouvaient se prévaloir d'être plus citoyens que d'autres et s'arroger le droit de distribuer les brevets de citoyenneté ?

Ce serait une société fondée sur la mystique des dons et des privilèges, non plus sur le droit, ce serait ce qu'on a coutume d'appeler "l'Ancien Régime". Quel reniement !

Au jour le jour, sommes-nous capables de rencontrer, de travailler, de nous engager avec chaque personne reconnue a priori comme citoyen pour lui permettre d'exercer pleinement sa citoyenneté ? C'est alors que nous-mêmes pourrions dire que nous exerçons notre citoyenneté, que nous sommes citoyens. ■

Jean HORVAIS,

Instituteur, Président des Etats Généraux de l'Insertion, Villefranche sur Saône

Manso —

évoquer le traitement des problèmes des Tsiganes et des Gens du Voyage avec humanisme constitue désormais un paradoxe. Les droits et les devoirs de cette minorité sont évidents. La délinquance existe, certes, mais n'est pas généralisable. Pourtant ce qui est également devenu évident, c'est que le seul fait de naître sur le Voyage constitue un délit. Un bel héritage pour nos enfants.

Déjà et avant même que l'article 19 devenu 53 ne soit officialisé, les agressions des forces de police se font ressentir. Notre courrier sur le sujet adressé à M. le ministre de l'Intérieur provoque une réponse administrative ; c'est tout. Cependant les exactions continuent et les interventions policières brutales aussi, avec acharnement parfois (voir Libération du mardi 11 février 2003). Ce ne sont que des CRS qui se défoulent. Enfin ! A chaque contrôle, les exactions, les provocations pleuvent.

Il est revenu le temps que l'on croyait ne jamais revoir, apportant chaque jour son lot de misère, de dérapages racistes. Si un changement intervient un jour, ce sera pour augmenter le poids des matraques qui accompagneront les terrains de concentration. Vient le moment où victimes de fait, nous devenons des cibles. Des cibles bien visibles issues de politiques négligeant le droit au stationnement, ignorant certaines lois notamment la loi Besson concernant le logement des plus démunis.

Quiconque aborde la loi Besson relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, sans référence à sa genèse et dans l'ignorance de l'histoire des Tsiganes, comme de leur place dans la société, peut s'en satisfaire et l'approuver au prétexte d'une opinion publique peu ouverte à ce fait social : prise en compte des populations itinérantes, modalités d'accueil, mise en concordance des documents d'urbanisme, obligation des communes, engagement de l'Etat, droits et devoirs des familles, planification départementale. Hors contexte historique, sinon celui d'une temporalité courte dans le cadre d'une mise en ordre sociale, cette loi trouve sa place : qui ne comprendrait pas qu'il faille réguler et

tout à la fois faire place à ce "voyage", comme en définissant les modalités : il est permis de, il est interdit de... ?

Par contre, la confrontation au passé, l'inscription dans une histoire et une géographie, l'attention portée aux acteurs en font découvrir l'ambiguïté.

Avant elle, il y avait eu la loi du 31 mai 1991, celle du 10 juillet 1980, celle du 3 janvier 1969 et les textes d'application de 1970, celle du 16 juillet 1912 (déjà évoquée) venant clore un long débat parlementaire. Une trace dans le siècle, un fil tenu concomitant des grands bouleversements sociaux, à l'occasion desquels des populations refont mémoire. La loi Besson reprend à son compte les mesures de suspicion et de mise à l'écart des populations itinérantes, au prétexte d'une mobilité considérée contraire à la participation sociale et à l'intégration. Elle n'ajoute rien d'essentiel aux précédentes législations, sinon l'obligation plus affirmée d'équiper, sous peine de sanctions administratives. Cette loi ne traite ni entend traiter de l'habitat malgré une modification du code de l'urbanisme pour en permettre le traitement. Seuls les mots "y compris les Gens du Voyage" sont ajoutés ; seulement pour les familles sédentarisées ou en voie de l'être. Pour ceux qui circulent, la réalité de l'habitat se conjugue autrement.

Les objectifs des schémas départementaux, clé de voûte de la nouvelle loi censée être innovante, alignent mot pour mot ceux de la circulaire du 10 juillet 1980 sur les "plans départementaux" malgré leur abandon et malgré l'insuccès de la loi du 31 mai 1990 qui en reprenait néanmoins les attendus ; nouvel échec !

L'esprit de la loi : définir un nouveau cadre législatif. La lettre : évaluer l'ensemble des besoins dans chaque département. Il ne faut pas oublier que les schémas départementaux imposent la programmation d'aménagements collectifs spécifiques pour une population cible saisie dans sa généralité, celle "dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles". Ce qui laisse entendre que toutes les familles sont

appelées à connaître un sort identique de mise en résidence dans des "clos" publics ou privés, inscrits au schéma départemental. C'est la collectivisation familiale en réponse à la demande d'individualisation familiale. La pérennisation de ces mesures est à craindre. Pratique ségrégative, "les aires d'accueil ou autres lieux d'habitat des Gens du Voyage doivent être considérées comme de véritables lieux de vie, facilitant leur insertion sociale et le développement de la citoyenneté".

Que cela fut dit en 1970 dans l'optique de sédentarisation d'alors, soit. Que cet échec constaté soit repris dépasse l'entendement !

Il nous faut désormais voyager d'un terrain à l'autre, ce qui demeure la pratique de l'itinérance. Cela revient à nier le droit d'usage territorial. Le contrôle est donc au cœur du dispositif des schémas départementaux. Où veut-on en venir ? La représentation du nomadisme maintenue comme soubassement d'une société à éradiquer ? Les similitudes avec la politique de Vichy sont étonnantes. Est-ce un hasard ? Nous avons besoin d'être rassurés !

Les schémas départementaux voient le jour et constituent le plus souvent un paradoxe. Les grandes aires dites "aires de grand passage" sont privilégiées en grand nombre au détriment des stationnements familiaux qui répondent à la demande des Gens du Voyage épris d'un stationnement assuré à leur retour de déplacements économiques et soucieux de la scolarisation de leurs enfants, notamment en période hivernale.

Le sujet est important et suscite dans nos rangs nombre d'interrogations dont la principale concerne l'avenir d'une telle politique : quel sera le statut réel des futurs usagers ? ■

* *L'Holocauste oublié, le massacre des Tsiganes C. Bunadac Édition France Empire Samudariyen, le génocide tzigane C. Auzias L'Esprit Frappeur*

Un camp pour les bohémiens M. Pernot Éditions Actes Sud

Travaux communs avec B. Provost, ancien directeur de l'UNISAT



Colloque en mémoire de François de Vaux de Foletier à La Rochelle

A la mi-octobre a eu lieu un colloque organisé conjointement par les Archives départementales de la Charente-Maritime, Etudes Tsiganes et l'association des Voyageurs de la Rochelle. Ce fut l'occasion de rendre hommage à un grand homme à qui les Voyageurs doivent la constitution d'un fond d'archives important. Lors de ces deux jours, nous avons pu constater à diverses reprises et grâce à l'apport d'un certain nombre d'experts que les problèmes des Voyageurs d'aujourd'hui ne datent pas d'hier mais aussi d'avant hier. Par ailleurs, l'échange avec d'autres personnes d'autres pays européens ne nous rassure pas. Les problèmes des Voyageurs ne sont pas une spécificité française. Etudes Tsiganes consacrera un prochain numéro à ce colloque ; la richesse des apports ne peut qu'encourager chacun à se le procurer. ■

X.P.

Accueil d'une délégation hongroise

Sur sollicitation de la CFDT Rhône, nous avons accueilli une délégation de nos amis voyageurs résidents aux quatre coins de la Hongrie.

L'objet de leur visite était, entre autres, de rencontrer des Voyageurs de France, de mieux connaître leur situation et de voir de quelle manière ils sont organisés.

Quelque peu déroutés par les difficultés que rencontrent les Voyageurs à se faire entendre, les Voyageurs hongrois l'ont été encore plus par leurs conditions de vie. Subissant dans leur pays une sédentarisation autoritaire précoce, ils ont réussi à en retirer des bénéfices secondaires en se dotant d'une force de représentation qui leur permet aujourd'hui d'être représentés au gouvernement hongrois.

Plusieurs membres de la délégation sont élus au niveau local, régional ou national.

Le programme était chargé lors de cette rencontre : Une rencontre avec Mme Cannizzo, chargée de mission scolarisation des enfants du Voyage à l'Inspection Académique, visite de structures d'insertion par

l'économique à Villefranche et surtout un grand moment de partage avec la famille Gribel-Debord qui leur a permis un échange des plus chaleureux. Et si ce n'était le temps qui manquait nous y serions peut-être encore !

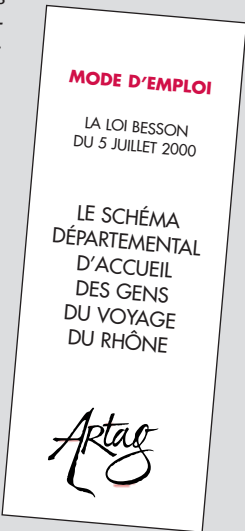
Cette rencontre fut vraiment trop brève mais peut-être aurons nous l'occasion de renforcer nos liens car, un des buts de leur visite était de construire des partenariats économiques pour faciliter l'importation en France de leurs produits (plantes médicinales, produits biologiques, produits traditionnels en bois...).

L'ARTAG est reconnaissante à la CFDT d'avoir favorisé cette rencontre et elle remercie vivement l'Entreprise d'insertion "Le Transit", l'association intermédiaire "Calad Impulsion", le Foyer des Jeunes Travailleurs "L'Accueil" et aussi toute la famille Gribel-Debord pour leur disponibilité. ■

X.P.

Loi Besson, mode d'emploi

Face aux changements en matière d'urbanisme, de réglementation pour l'accueil des Voyageurs, de lois nouvelles qui viennent en complément de celles existantes, de nouvelles procédures, les Voyageurs se sentent souvent démunis... ils sont sous le coup d'une expulsion sans toujours savoir quels sont leurs droits, ils ne sont pas toujours très bien informés des nouvelles dispositions à leur rencontre ; bref il est facile de s'y perdre, et même ceux qui abordent ces questions au quotidien ne connaissent pas toujours les solutions les plus adaptées aux nombreuses et diverses situations (lorsqu'il y en a !).



L'ARTAG a ainsi décidé de proposer aux Voyageurs un outil pour comprendre la loi Besson et son application locale, le schéma départemental. Un langage simple et clair pour expliquer ce que dit la loi Besson, ce qu'est un schéma départemental, ce que préconise celui du Rhône. Des informations pratiques sur les lieux de stationnement existants en attendant la création des aires dans le département et une explication plus globale sur le droit de stationner avant et après la création des aires, selon la loi Besson mais aussi depuis celle sur la sécurité intérieure de Sarkozy. Une carte du département avec les communes qui ont l'obligation de créer une aire d'accueil, des conseils pratiques lors d'une expulsion, des numéros de téléphone utiles complètent ce "mode d'emploi".

Le contenu de cet outil a été réalisé avec l'aide précieuse des Voyageurs, afin qu'il soit le mieux adapté possible à leurs demandes et questions. Un outil de médiation pour que les Voyageurs soient à même de réagir face à leurs conditions de stationnement. La diffusion de cette plaquette se fait de manière large sur les terrains de Voyageurs stationnant sur le département du Rhône, mais aussi à ceux qui sont sur le voyage. ■

Sabine FRESSARD

Pour toute information, contactez Sabine FRESSARD et Anaïs ROMAN

Réflexion des Gens du Voyage suite à leur participation au salon Uni-Terre 2003

En créant des panneaux pour le stand du salon Uni-Terre, qu'est-ce que vous vouliez montrer ?

"On ne peut pas montrer que les caravanes à chevaux... c'est nos coutumes mais c'est du passé, comme les Gadje avant ils avaient la paille dans les sabots. Maintenant il faut qu'on se tourne vers l'avenir, montrer l'évolution et le changement du système de vie des voyageurs. Il faut qu'on parle de l'avenir."

Pourquoi vous avez voulu participer à ce stand ?

"On trouve si facile de discriminer les gens même si on ne connaît pas leurs coutumes et leur mode de vie. On a voulu se faire connaître, faire connaître nos coutumes car les visiteurs qui ont posé énormément de questions sur notre mode de vie s'in-

Le salon Uniterre s'est tenu au centre commercial la Part Dieu les 2, 3 et 4 octobre 2003.

Il rassemble les acteurs associatifs de la solidarité et humanitaire en Rhône-Alpes.

Il a été l'occasion pour l'ARTAG de faire connaître à un large public pas toujours averti, les situations et conditions de vie des communautés tsiganes mais aussi de proposer un échange, une rencontre avec les Voyageurs présents sur le stand.

130 visiteurs sont ainsi venues sur le stand.

ventent un monde irréel vis à vis des Gens du Voyage."

Comment c'est passé la rencontre ?

"La curiosité faisait arrêter les gens devant le stand et à ce moment-là le dialogue commençait."

Les questions étaient souvent naïves. Par exemple un visiteur : vous faites comment pour laver le linge ? La réponse à votre idée... ?

Souvent des questions sur les métiers étaient posées. A notre époque croire que nous ne sommes pas en règle par rapport aux papiers, c'est donner libre cours à son imagination car les gens du voyage en France sont souvent les gens les plus contrôlés.

Des questions sur l'école ont été posées. Suivant les délais par rapport au stationnement et à l'efficacité des communes à faire des aires de stationnement, les enfants ont une instruction scolaire assez suivie. Mais dans certains établissements, l'école n'a pas changé de mentalité par rapport à l'évolution des gens du voyage. Le fond des classes existe toujours pour les Gens du Voyage."

Faut-il refaire ce style d'événement ?

"OUI, mais le plus souvent possible car se faire connaître des Gadje est la principale fonction de ces manifestations. Par rapport à notre besoin actuel, par rapport à certaines personnes politiques qui nous ont promis d'agir et de nous faire des emplacements dans beaucoup de villes, nous pensons que ce n'est qu'éphémère et des secrets de polichinelle.

Le plus important dans l'immédiat, c'est de garder nos coutumes et notre liberté ce qui est pour nous notre plus grande richesse." ■

Martine Duculty, Nathalie et Franck Sicler



Pour en savoir plus ...

● Enterrez-moi debout ; l'odyssée des Tsiganes

Isabel de Fonseca

Editions Latitudes- Albin Michel 2003

Isabel Fonseca nous emmène à travers l'Albanie, la Slovaquie, la Roumanie, la Hongrie et la Bulgarie et nous fait partager la tristesse de ce qu'elle a vu qui suffirait à certains moments, dit-elle, "à réduire au silence l'assistante sociale la plus zélée".

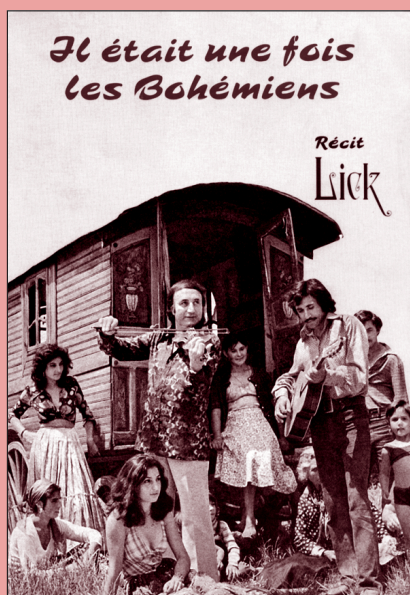
En même temps, elle nous initie à la langue Romani, au mode de vie tsigane. Elle nous fait vivre le long cheminement d'un peuple qui cherche encore sa place sur terre malgré l'ostracisme dont il est toujours victime.

Pour la connaissance et la défense des Tsiganes, ce livre, vivant, documenté, passionnant est sans aucun doute un ouvrage de référence.

Jean BONNARD ■

● Il était une fois les Bohémiens

Lick Editions Wallada 2003



L'auteur nous livre ici la suite de l'histoire de sa famille. Avec "Sur les routes de Provence avec les Sinti Piémontais" commençait la saga familiale. Nous voici, au début du second volet, au sortir de la seconde guerre.

Par le franc-parler de Lick, sa chaleureuse façon de nous immerger dans le quotidien, le lecteur est au cœur des interrogations de ces familles en quête d'identité, ou tout simplement en quête de conciliation entre leur identité et la vie ou conditions de vie imposées par la société majoritaire.

Des changements de vie (scolarisation des enfants, sédentarisation par exemple) et des questionnements par rapport à l'avenir : que va devenir ce peuple à tradition orale ? Quelle place occupera-t-il dans la société française future, qui se construit après-guerre ?

Que feront les Tsiganes français de leurs traditions, culture, identité ? Emergera-t-il des porte-parole, des intellectuels Voyageurs ? En s'interrogeant sur l'avenir des siens, Lick fait réfléchir le lecteur sur le devenir de la société dans laquelle il évolue.

Des chansons de l'auteur, des photos, une revue de presse complètent le récit. Une plongée au cœur d'une famille, de son histoire dans la grande histoire de France.

S.F. ■

● L'été tsigane

in Courrier International 2003

L'hebdomadaire a consacré une série d'articles aux Gens du Voyage et Tsiganes.

Pour se rendre compte de la diversité des communautés tsiganes, de leurs conditions de vie et situations, très différentes selon leur pays d'appartenance.

Dans le premier numéro consacré à ce peuple est fait un constat du contexte historique et culturel des Tsiganes en Europe, mais aussi un point sur les traits culturels de cette minorité, les moments forts de leur histoire, notamment leur extermination pendant la seconde guerre mondiale.

Les volets suivants s'attachent à décrire des situations de Tsiganes vivant aux quatre coins de la planète : Espagne, Bulgarie, Pologne, Hongrie, mais aussi au Portugal, en Bolivie.

On explore alors des contextes sociaux différents, des engagements, des réussites sociales très variées, des combats de personnes, de communautés entières pour une reconnaissance des pairs et des Gadje...

Une initiative qui a le mérite d'ouvrir les perspectives, de donner les moyens à chacun de penser les Tsiganes dans ce qu'ils sont : une mosaïque de communautés.

S.F. ■

Pour consulter ou commander ces documents
Contact : Sabine FRESSARD à l'ARTAG les jeudis matin

▷ Dépôt-vente du livre Regarde... Dikhav...

Nous vous avons présenté dans le numéro précédent ce livre réalisé par les Voyageurs de Savoie, grâce au soutien et à la collaboration de l'association La Sasson (73).

Vous pouvez vous le procurer soit directement à l'association La Sasson, soit à l'ARTAG. Notre association est en effet relais pour la diffusion de cet ouvrage. Il est en vente au prix de 12 euros

Pour toute information, contactez Sabine FRESSARD à l'ARTAG.



▷ Faire connaître ... le livre des Marais

A l'occasion de la sortie du livre-CD, deux moments de rencontre, d'échange ont été organisés. Pour mettre en valeur le livre-CD et le faire connaître à un public large.

Le premier s'est déroulé au Centre social de la Berthaudière à Décines, centre social qui reçoit des Voyageurs dans le cadre de leurs activités. Les familles des enfants élèves de l'école des Marais étaient présentes, avec les divers partenaires de la réédition.

Les enfants ont pu chanter quelques morceaux du CD, et des musiciens du quartier (les papas et les grands frères) ont joué et chanté à leur tour.

Un succès !

La seconde rencontre était à l'initiative de Migrations Santé, en collaboration avec l'ARTAG.

Une présentation du livre, un film sur la vie réelle des Gens du Voyage étaient proposés aux personnes présentes.

Une exposition de photos, textes sur la situation des Gens du Voyage complétait les panneaux réalisés par les enfants de l'école des Marais pour présenter leur Culture. Puis Franck Sicler a chanté sur quelques morceaux de musique qu'il a composés.

Une après-midi sous le signe de la convivialité et de la rencontre. Partant du travail de l'école des Marais, ces deux rencontres ont permis d'en savoir plus, de connaître, de comprendre, d'échanger sur les problématiques et culture des Voyageurs.

S.F. ■



... à se procurer ◀

Suite au travail réalisé sur plusieurs années par les élèves de l'école des Marais à Décines d'écrire puis de mettre en musique leur histoire, leurs valeurs, leur culture ; Suite à l'engagement des partenaires qui ont mobilisé leurs compétences au service du projet des élèves ;

Et grâce aux personnes qui ont contribué à sa réussite, par le biais de la souscription ; Le livre-CD "Gitans, Manouches et Voyageurs des Marais" est désormais disponible.

Voici un bulletin de commande pour recevoir cet outil de connaissance et d'ouverture dont la qualité est reconnue par tous ceux qui connaissent déjà l'ouvrage.

Contact : Sabine FRESSARD

○ Je commande le livre-CD "Gitans, Manouches et Voyageurs des Marais" au prix de 20 Euros :

Nom Prénom

Adresse

Téléphone E-mail

Nombre d'exemplaire(s) x 20 Euros =Euros

Date

○ Je joins le règlement à ma commande

○ Je réglerai à réception du livre-CD, avec la facture correspondante

Quand Voyageurs et élus locaux ont le même problème : trouver un terrain pour le stationnement

Après la signature du Schéma Départemental, chaque ville concernée par la création d'une aire à 2 ans pour la rendre effective. Les Maires se trouvent alors confrontés à un problème : ils ne trouvent pas de terrains. Entre ceux qui sont trop loin du centre, qui sont en zone inondable ou non-constructible, ceux qui sont réservés pour d'autres projets, pas facile de trouver un lieu sur le territoire de la commune qui répondent aux préconisations du Schéma. Et après, il faut pour le Maire, affronter l'hostilité des habitants de la commune qui voient, pour la majorité d'entre eux, d'un mauvais œil la création d'un tel lieu de vie. Au-delà du respect du Schéma et des difficultés qu'il entraîne, les maires ont aussi à régler des litiges avec des Gens du Voyage sédentarisés sur la commune, lesquels ont parfois acheté un terrain agricole, lesquels stationnent illégalement sur un terrain... Des situations qui peuvent être compliquées. Les Gens du Voyage leur causent bien du souci... Alors certains demandent la révision du Schéma. Ne plus être concerné par la création d'une aire simplifie effectivement les problématiques... On comprend bien que personne (ou presque) ne veut s'emparer de dossier comme celui du stationnement des Gens du Voyage, mais il faut bien leur donner les moyens de prendre leur place. Et si on commençait par celle géographique ?

S.F. ■

Les dangers de la médiatisation

Depuis maintenant quelques mois, les Gens du Voyage sont devenus un sujet médiatique : articles de journaux, débats politiques, films télévisés... On parle enfin de "ces gens-là". Peut-être pas de la façon dont nous, association de défense et de médiation, aurions souhaité, mais c'est toujours important de crever l'abcès ; Le débat devient public. Les personnes concernées osent parler, prendre la parole en public.

Ce qui est attristant et nous pourrions dire diffamant, c'est la façon dont on parle des Voyageurs. On fait des amalgames entre les Voyageurs de nationalité française, nos concitoyens, et ceux qui viennent en France pour y survivre, les demandeurs d'asile. On a tous une idée d'eux, influencés, sûrement, par les médias qui nous en parlent comme l'ennemi public numéro un. Et les Voyageurs français, eux, sont considérés dans les médias comme ces demandeurs d'asile, alors qu'ils ont la nationalité française.

Les médias sont le relais de la parole des responsables politiques, lesquels n'hésitent pas à dire des propos diffamatoires voire racistes. Eux qui ne connaissent rien aux réelles conditions de vie et situations de ces communautés...

Tout n'est certes pas noir et l'on trouve des articles, écrits en tout genre ou reportage qui n'ont pas de regard négatif sur les communautés du Voyage. Dans ces cas-là, c'est le folklore qui se prend le dessus. Les médias ont mis le doigt sur des sujets qui font vendre, car ils intéressent tout autant qu'ils font peur les citoyens sédentaires. Les médias, contre-pouvoir ou simple appareil d'état ?

S.F. ■

Retour des Roms en Roumanie, leur pays d'origine : Plus grosse est la duperie, moins on la remarque...

Les conditions de survie en France

En Roumanie, il ne fait pas bon être Rom. Mal vu depuis leur arrivée au quatorzième siècle dans ce pays, ils ont toujours été considérés comme des êtres d'une race inférieure. Discriminations en tout genre, exclus de l'accès aux droits fondamentaux, les Roms sont les premières victimes de la chute du communisme, puis de l'ouverture du marché à la concurrence. Les Roms sont parmi les plus pauvres de la population roumaine.

Face à leurs conditions de vie extrêmement précaires, beaucoup de Roms ont migré dans les pays de l'Europe de l'Ouest, dès 1990. Depuis 2002, les Roumains peuvent circuler sans visa pour trois mois au maximum dans

l'espace Shengen. Alors on les voit dans nos villes, essayant de survivre ici, et surtout ne pas retourner là-bas. On les croit malheureux, mais ils ont des conditions, un quotidien parfois meilleur ici. Les médias se sont emparés de ce sujet brûlant en cette période sécuritaire et de chasse aux clandestins, ils donnent une image négative et dévalorisante de ces populations. Le grand public est insurgé par ce qu'il voit et entend : des personnes vivant dans des ghettos, sans hygiène ni sanitaires, dans des conditions indécentes ; des amalgames avec les réseaux mafieux (lesquels existent certes, mais ne concernent pas tous les Roms roumains de France). Cette mauvaise image décriée dans les médias est aussi celle des responsables politiques.

La situation de ces Roumains ? Ils peuvent être sans papiers, en attente d'une réponse pour une demande d'asile territoriale, ou encore en situation régulière avec un passeport, entrés depuis moins de trois mois sur le territoire français. Les médias ne nous parlent pratiquement pas de ces différents cas de figure ; la tendance serait plutôt à l'amalgame...

La politique de la France vis-à-vis des Roms

Pour lutter contre la criminalité organisée, et assurer la sécurité intérieure, le ministre de l'Intérieur français a signé un accord avec son homologue roumain fin 2002 pour le retour en Roumanie des personnes en situation irrégulière en France. Dès lors a commencé une chasse aux Roms : procédures facilitées pour l'expulsion, arrestations massives, interpellations collectives, rétention de personnes suspectées d'être en situation irrégulière, et une nouvelle disposition pour les personnes roumaines ayant un passeport : il faut qu'elles certifient de suffisamment de ressources, sinon elles sont en délit de pauvreté, et donc susceptibles d'être reconduites à la frontière. Une intervention publique plus rapide donc, et ce jugement arbitraire des personnes qui seront "renvoyées chez elles". Elles n'ont en effet, selon les responsables politiques français, rien à faire ici.

Comment se passe le retour ? de la manière aussi inhumaine et dénuée de compréhension que celle instaurée pour "sélectionner" ceux qui repartent. Trois types d'aide au retour existent. Celui volontaire, pour lequel les gouvernements français et roumains se sont appuyés sur deux ONG roumaines et l'OMI (Office français des Migrations Internationales) pour inciter les Roms à "revenir chez eux". Comment ? En leur jetant de la poudre aux yeux (aides de la part de la Roumanie envers ses administrés lors de leur retour (voir plus loin)) ; Celui volontaire et autonome, en petit nombre, vous

comprenez pourquoi ; enfin, l'expulsion qui touche les personnes sans papiers, ayant commis un délit, ou tout simplement suspectées d'être dans une de ces situations. Ou il est facile de déborder du cadre fixé...

Une fois rentrées en Roumanie

Ce n'est certes plus notre problème. Cherchons quand même à savoir ce qui se passe réellement pour ces personnes une fois en Roumanie. La Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et Médecins du Monde (MDM) ont réalisé une mission d'évaluation en Roumanie en juillet 2003 pour se rendre compte de la situation et des conditions de vie des Roms Roumains de retour de France.

Les Roms de Roumanie n'ont pas des conditions de vie faciles : stigmatisés, discriminés, violentés par la police, traînant une image négative, pas considérés comme des citoyens à part entière, sujets aux délits de faciès, au racisme de la part de leurs concitoyens, plus pauvres qu'eux en règle générale. C'est comme si ces communautés n'existaient pas vraiment, alors que la majorité rejette sur elles haine et non tolérance.

Pour les Roms de retour dans leur pays d'origine, les conditions deviennent pire encore : le travail, déjà difficile à trouver, se fait rare ; les conditions d'habitat ne sont pas forcément meilleures qu'en France ; l'accès aux soins est réduit ; les enfants sont relégués dans des classes inférieures. Les Roms rentrés de France sont encore plus stigmatisés, discriminés que leurs homologues restés au pays. On peut donc imaginer l'état de pauvreté et de racisme dans lequel ils vivent.

Le gouvernement roumain avait prévu une aide financière pour permettre aux personnes de retour de pouvoir se "retourner". Mais elle n'a pas été distribuée. De plus, ils sont privés de leur passeport entre six mois et cinq ans. La raison ? Avoir été dans une situation irrégulière à l'étranger. Une discrimination de plus, comme si ça ne suffisait pas...

Et la citoyenneté dans tout ça ?

La Roumanie entre dans l'Union Européenne en 2007 et pour les Roms, la situation est lamentable. On est encore loin d'une citoyenneté pleinement accordée...

Etre citoyen français implique-t-il d'être considéré par les responsables politiques comme des gentils moutons qui n'ont qu'à suivre leurs préceptes et politique à la lettre sans réfléchir, en leur accordant toute confiance ? Ou ces mêmes responsables cherchent -ils (sans que nous nous en rendions compte !) à nous faire réagir ?

S.F. ■



ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) à "Monde Tsigane"
Pour un an (soit 4 numéros, à partir de la date d'abonnement)

● Abonnement d'un an (soit 4 numéros)

- un seul exemplaire 15 € 7,5 € étudiants et bénéficiaires des minima sociaux
- 5 exemplaires 20 €
- 10 exemplaires 25 €

Pour tout autre nombre d'exemplaires, contactez-nous au 04 72 04 16 80

● Abonnement de soutien d'un an 76 €

ADHESION

Je souhaite adhérer à l'Artag et verse une cotisation annuelle de 15 €
(L'adhésion ne donne pas droit gratuitement à l'abonnement au journal)

NOM PRENOM.....
 ADRESSE.....
 CODE POSTAL..... VILLE.....
 TELEPHONE E-mail.....

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex

Monde Tsigane



Editeur : Artag / 15 ch A.Renoir
69120 Vaulx-en-Velin / LYON FRANCE
Tél : 04 72 04 16 80 / Fax : 04 78 82 06 88
E-mail : artag@wanadoo. Fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de l'UNISAT

Directeur de publication : Marie Claire BORTOLOTTI

Directeur de rédaction : Philippe ETIENNE

Comité de rédaction : Jean BONNARD, Violette BORTOLOTTI, Marie CANNIZZO, Sabine FRESSARD, Myriam MARTY, Xavier POUSSET, Arlette PREVOST

Conception Graphique : N. NAVARRE
Photographie : ARTAG
Imprimerie : DUPLI

Prix du N° : 3,8 €
Abonnement annuel : 15 €

CPPAP : 0404 G 81529
N° ISSN : en cours
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2004
Nombre de pages : 8
Tirage : 1000 exemplaires

Trimestriel : Janvier / Avril / Juillet / Octobre